

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016

Le huit juillet deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,
Mrs LEDUC, CAVAGNE, MANOUVRIER, Mmes ROLLAND, TROUILLET, Mr FUSTIER, Mmes GAILLIARD,
FOMBARON.

Etaient absents :

Mme FREI, Mr LIROT, Mme BIT, Mr METZLAFF, Mme BELLE, Mr RETUREAU

Pouvoir (4) :

Mme FREI Marie-Hélène → Mme ALLARD Nelly

Mr LIROT Gilbert → Mr GENTIT Michel

Mme BELLE Audrey → Mr BELLE Max

Mr RETUREAU Gilles → Mr FUSTIER Alain

Secrétaire de séance :

Mme ALLARD Nelly

Date de la Convocation : 30 juin 2016

I/ ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL URBANISME :

Le Maire rappelle les trois phases de travail déjà effectuées.

Nicolas BREUILLOT du cabinet Alpicité rappelle que les raisons de cette révision du PLU, les textes en vigueur sur la réforme du code de l'urbanisme nécessitant de remettre la réglementation du PLU à jour.

Après la lecture du bilan de concertation, le conseil municipal approuve le projet du PLU à l'unanimité.

II/ CONVENTION DE DEMATERIALISATION PESV2 A VEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE :

La Trésorerie demandant aux collectivités d'engager dans les plus brefs délais la dématérialisation des documents financiers, le Maire propose d'adhérer par convention à la plateforme de dématérialisation du CDG 38, cette convention intégrant également les missions d'accompagnement des collectivités pour la dématérialisation future des actes administratifs pour la Préfecture. Vote à l'unanimité.

III/ DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION :

Le Maire informe que suite à la notification du Préfet en date du 25 Mai dernier de l'arrêté préfectoral sur le projet de fusion des trois intercommunalités actuelles, la commune dispose d'un délai de 75 jours à compter de cette date pour se prononcer sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Le Maire rappelle l'intérêt de cette fusion tout en indiquant que certains réajustements seront nécessaires notamment pour harmoniser les taux des différentes taxes fiscales.

Vote : Abstention : 3 / Pour : 14

IV/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT MARCELLIN EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIAL DE LA REPUBLIQUE (NOTRE) :

Le Maire rappelle que suite à la loi NOTRE des modifications ont été apportées aux compétences existantes. Pour ce faire, la Communauté de Communes a été tenue de modifier ses statuts. Après en avoir fait lecture, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette modification statutaire, celle-ci étant soumise à délibération des conseils municipaux.

Vote : Abstention : 1 / Pour : 16

V/ CONVENTION D'OCCUPATION RELATIVE A L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE L'ISERE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL RELATIVE A LA VELOROUTE DE LA VALLEE DE L'ISERE :

Le Maire rappelle que la véloroute traversera la commune entre le pont d'Izeron et le pont de Beauvoir. Des travaux de voirie seront pris en charge par le Département à hauteur de 120 000€ environ avec notamment la réfection de la route de l'ancienne église. Pour ce faire, une convention de partenariat avec le Département de l'Isère est nécessaire pour définir les prestations assurées par le Département et par la commune. Après lecture de cette convention, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

ANTENNE FREE :

Le Maire rappelle que la commune s'est fortement impliquée dans ce dossier afin d'essayer de proposer différentes solutions pour satisfaire au mieux l'intérêt général. Le Maire informe que la proposition d'implantation au Chatelard évoquée lors de la dernière réunion publique n'a pas été retenue par la société Free pour des raisons notamment d'éloignement et de couverture. A ce jour, la solution d'implantation située aux Maisons Neuves à côté de l'autoroute serait celle qui retiendrait l'attention de la société Free. Reste maintenant à accomplir les formalités administratives pour valider ce projet à cet emplacement

CITY STADE :

Le Maire informe que suite aux nuisances sonores causées par les utilisateurs du City Stade, les commissions communales « Education-Jeunesse » et « Bâtiments-Espaces verts » ont essayé de trouver des solutions avec les proches riverains concernés par ces désagréments. Pour ce faire, un arrêté précise ces nouvelles modalités d'utilisation de cet espace à savoir les horaires d'accès sont de 8h30 à 19h00 et l'utilisation de ballon mousse est exigé. Pour information, un règlement intérieur accompagné de pictogrammes est en cours d'élaboration.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire informe de la démission de Jean Louis MANOUVRIER de la commission « Communication ». Les élus volontaires pour le remplacer devront se faire connaître auprès du Maire.

Le Maire informe que les auteurs des actes de vandalisme aux vestiaires Foot et de la tentative de vol de vélos à l'école au mois de décembre dernier ont été identifiés et qu'une procédure d'indemnisation des dégâts est en cours.

Le Maire informe que sur la somme de 29 188.27€ d'impayés de facture d'eau, 50 % ont pu être récupérées.

Le Maire informe que cette année, le forum des associations n'aura pas lieu. Une étude sera menée dans le courant de l'année par la commission « Vie associative » à ce sujet.

Marie-Jeanne DABADIE informe qu'à ce jour l'effectif de la rentrée scolaire pour l'année 2016/2017 est stable avec 184 élèves répartis en 2 classes maternelles (55 élèves) et 5 classes élémentaires (129). Elle informe également que des dictionnaires ont été offerts aux élèves de CM2 à la fin de l'année scolaire. Elle indique que deux rencontres réunissant des jeunes de 16 à 20 ans dans le cadre des chantiers jeunes ont eu lieu et que la prochaine rencontre est prévue courant septembre (la date n'ayant pas été encore fixée).

Jean Louis MANOUVRIER rappelle les orientations du projet « Résidence Senior » et informe des démarches engagées auprès de différents organismes.

Après avoir remis un compte rendu des réunions sur le contrat rivière Sud Grésivaudan, Jean François LEDUC retrace rapidement les objectifs de ce contrat (lutte contre les plantes invasives, pollution..)

Prochain conseil municipal : mardi 6 septembre à 20h00

La séance est levée à 21H45

La secrétaire de séance,
Nelly ALLARD



Le Maire,
Michel GENTIT

